



LES INÉGALITÉS GÉOGRAPHIQUES DU RENOUVELLEMENT DE LA POPULATION EN FRANCE

Gérard-François Dumont

► To cite this version:

Gérard-François Dumont. LES INÉGALITÉS GÉOGRAPHIQUES DU RENOUVELLEMENT DE LA POPULATION EN FRANCE. Blayo, Chantal, Dittgen, Alfred, Etchelecou, André, Gaimard, Maryse. Reproduction et renouvellement des populations, Cudep (Conférence universitaire de démographie et d'étude des populations), pp.143-152, 2009, ISBN 978-2-7332-4025-2, 978-2-7332-4025-2. 10.13140/2.1.4954.0168 . halshs-00797423

HAL Id: halshs-00797423

<https://shs.hal.science/halshs-00797423>

Submitted on 15 Dec 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les inégalités géographiques du renouvellement de la population en France

Gérard-François DUMONT
Université de Paris-Sorbonne

Selon le dictionnaire de Démographie, « le renouvellement de la population est le résultat de l'apport constant, par naissances, de nouveaux éléments dans une population et du départ concomitant, par décès, d'anciens éléments » (PRESSAT, 1979). Ce résultat dépend donc notamment de l'accroissement naturel soit positif si les naissances sont supérieures aux décès, soit négatif dans le cas contraire. En outre, le rythme annuel des naissances et des décès dans une population considérée vient en permanence modifier sa composition par âge. Examinons ici exclusivement la partie « apport » de la notion de renouvellement, c'est-à-dire les naissances. Le rythme de ces dernières est bien connu grâce aux résultats réguliers du traitement des informations recueillies par les services d'état civil des mairies. Des résultats jusqu'aux niveaux géographiques les plus fins, ceux des communes, sont ensuite disponibles lorsque le travail consistant à répartir les naissances enregistrées selon le domicile des parents est effectué. Il est bien connu que l'apport de naissances peut être variable dans le temps et dans l'espace selon les niveaux de fécondité, et que, par exemple en France, certains départements ont une fécondité supérieure à la moyenne nationale, d'autres inférieures. Pour deux territoires ayant une fécondité identique, d'éventuels écarts dans l'apport des naissances tiennent aux différences de composition par âge et par sexe. L'objet de ce texte est de montrer que le résultat de l'apport par naissances au renouvellement de la population ne peut être que géographiquement inégal en France dans la mesure où le potentiel y concourant est fort disparate selon les territoires. Ces inégalités ne pourraient être levées que par des flux migratoires d'intensité, de composition par âge et de comportements de fécondité bien précis.

Cinq types de territoires

Afin de mettre en évidence ces inégalités, considérons cinq départements de nature démographique différente présentés ci-après dans l'ordre alphabétique. Les Côtes d'Armor sont un département maritime de la Manche dont l'évolution du peuplement s'inscrit en conséquence dans un processus de lit urbanisation (DUMONT, 2000) avec un système migratoire caractérisé par une forte attractivité de retraités. La Creuse est un département continental qui conserve une proportion relativement élevée de population active agricole. Il est de nature rurale puisque son taux d'urbanisation est de seulement 24% contre 75,5% pour la moyenne de la France métropolitaine selon le dernier recensement de 1999¹. Sur toute une partie de son territoire, l'Eure se caractérise par des communes et des bourgs qui se situent morphologiquement dans le monde rural, mais attirent des populations qui y choisissent leur domicile tout en effectuant des migrations pendulaires vers des bassins d'emploi éloignées et tout particulièrement celui de l'agglomération de Paris. Ce département comporte donc une forte composante de territoires résultant de ce que nous avons appelé la para urbanisation ou périphérie d'agglomération, et se situant donc au-delà de l'agglomération morphologique caractérisée par la périurbanisation. L'Indre-et-Loire est un département nettement urbanisé avec la première agglomération de la région Centre et dispose d'importants équipements d'enseignement supérieur. L'unité urbaine de Tours compte 298 000 habitants et donc, à elle

¹ Il s'agit du taux d'urbanisation prenant en compte au numérateur les populations habitant dans des agglomérations ou unités urbaines (DUMONT, WACKERMANN., 2002).

seule, près de 54% de la population de l'ensemble du département². La Seine-Saint-Denis est un département totalement périurbain, caractérisé par une proportion importante de personnes de nationalité étrangère. Ses quarante communes, additionnant 1,4 million d'habitants, sont toutes intégrées dans l'agglomération morphologique (ou unité urbaine) de Paris.

L'étude comparative de ces cinq départements conduit d'abord à se demander s'ils disposent d'un potentiel de renouvellement semblable, c'est-à-dire d'une proportion équivalente d'adultes susceptibles de contribuer à la natalité. Dans ce dessein, il convient de considérer l'ensemble des adultes fertiles, donc aptes à procréer, puis la population féminine dont le rôle biologique est essentiel en la matière. Il convient en effet de distinguer le potentiel de procréation, c'est-à-dire la fertilité, et la procréation effective, mesurée par la fécondité.

Mais, selon des pratiques ancestrales et courantes, une naissance provient d'un père et d'une mère et l'insémination avec donneur reste une pratique marginale essentiellement utilisée par des couples pour contourner des difficultés à procréer. Donc, dans un pays où la monogamie est inscrite dans l'état civil, le potentiel de renouvellement apparaît, *ceteris paribus*, optimum lorsque les deux sexes sont quantitativement à parité. Or cette parité n'est pas forcément réalisée.

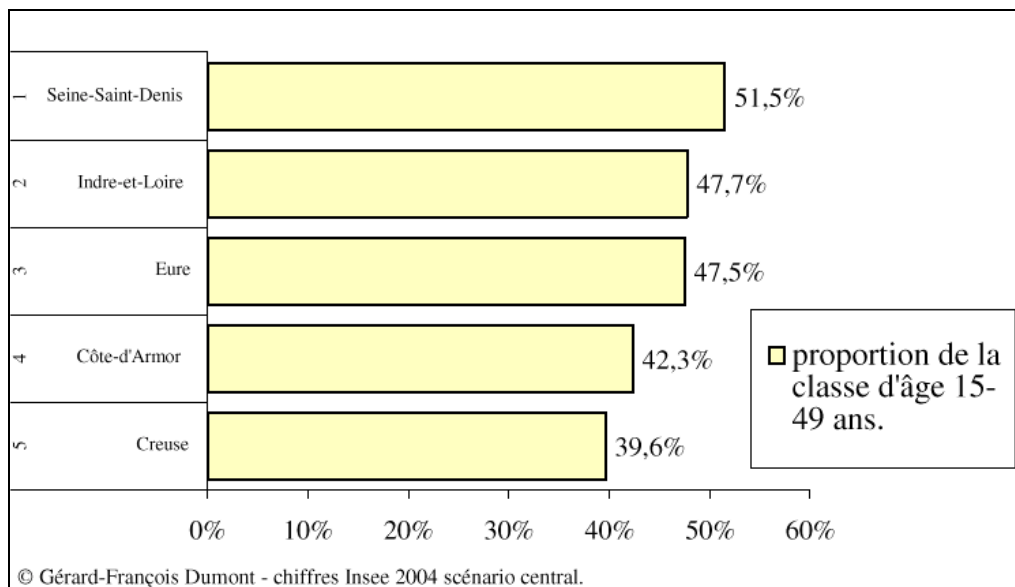
En troisième milieu, il faut rappeler d'une part que la fertilité varie avec l'âge, et d'autre part, que les comportements de fécondité varient également avec l'âge. La pyramide des âges des personnes fertiles peut donc avoir des effets sur le renouvellement de la population.

Des proportions inégales de personnes fertiles

Pour connaître la proportion des personnes d'âge fertile d'un département, c'est-à-dire le pourcentage de la population susceptible de contribuer aux naissances, il faut préciser les bornes de la fertilité. Pour le sexe féminin, il est courant en France de considérer la tranche d'âge 15-49 ans et il est vrai qu'en raison de la ménopause, il n'y a normalement pas de femmes fertiles après 49 ans. L'homme, quant à lui, n'a pas de bornes biologiques aussi imparables. Mais il est désormais démontré que la fertilité masculine diminue avec l'âge, comme la féminine, bien qu'elle ne connaisse pas de couperet marquant une infertilité définitive à partir d'un certain âge. En outre, l'étude des données des naissances montre que l'âge des pères à la naissance se trouve dans une proportion écrasante également dans la tranche d'âge 15-49 ans. En conséquence, il n'est pas illogique de considérer par hypothèse la population fertile comme celle située dans cette tranche d'âge puisque, même si les hommes sont encore fertiles au-delà, ils ne l'utilisent que de façon marginale.

² Et son aire urbaine, exprimant une dimension spatio-économique, compte 368 000 habitants.

FIGURE 1 : LA POPULATION TOTALE DES 15-49 ANS DANS CINQ DÉPARTEMENTS



L'étude des cinq départements met alors en évidence une première inégalité. En Seine-Saint-Denis, plus de la moitié de la population, 51,5% exactement³, est d'âge fertile selon la définition proposée (figure 1). À l'opposé, cette proportion est inférieure à 40% en Creuse. Entre ces deux extrêmes, l'Indre-et-Loire devance légèrement l'Eure et les Côtes-d'Armor se trouvent à la quatrième place. Le potentiel de renouvellement de la population par naissance est donc nettement moindre en Creuse qu'en Seine-Saint-Denis puisque le pourcentage d'adultes fertiles de ce dernier département, mesuré par la proportion des classes d'âge 15-49 ans sur la population totale, est supérieur de 30% à celui de la Creuse. Le département périurbain de Seine-Saint-Denis peut donc avoir beaucoup plus d'apports constants de naissances, mesurés par le taux de natalité, que le département rural qu'est la Creuse.

Il est possible d'affiner ces inégalités en considérant seulement le sexe pouvant donner biologiquement naissance à un enfant, donc le sexe féminin. Le résultat donne un classement semblable pour les cinq départements étudiés, avec la Seine-Saint-Denis en tête, 26,3% de sa population étant composé d'une population féminine ayant entre 15 et 49 ans, et la Creuse se trouve lanterne rouge avec seulement 19,0% (figure 2). L'écart de potentiel de renouvellement ainsi mesuré est encore plus grand que le précédent puisque celui de la Seine-Saint-Denis est supérieur de 38% à celui de la Creuse.

³ Les chiffres précisés, afin d'être plus frais que ceux du dernier recensement remontant à 1999, utilisent les résultats 2004 du scénario central de l'Insee (INSEE, 2003).

FIGURE 2 : LA POPULATION FÉMININE D'ÂGE FERTILE DANS CINQ DÉPARTEMENTS

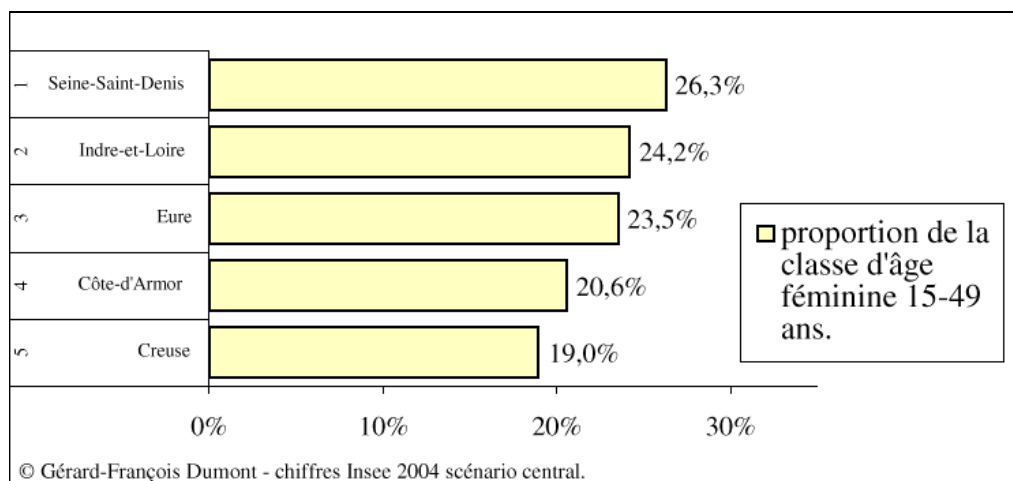
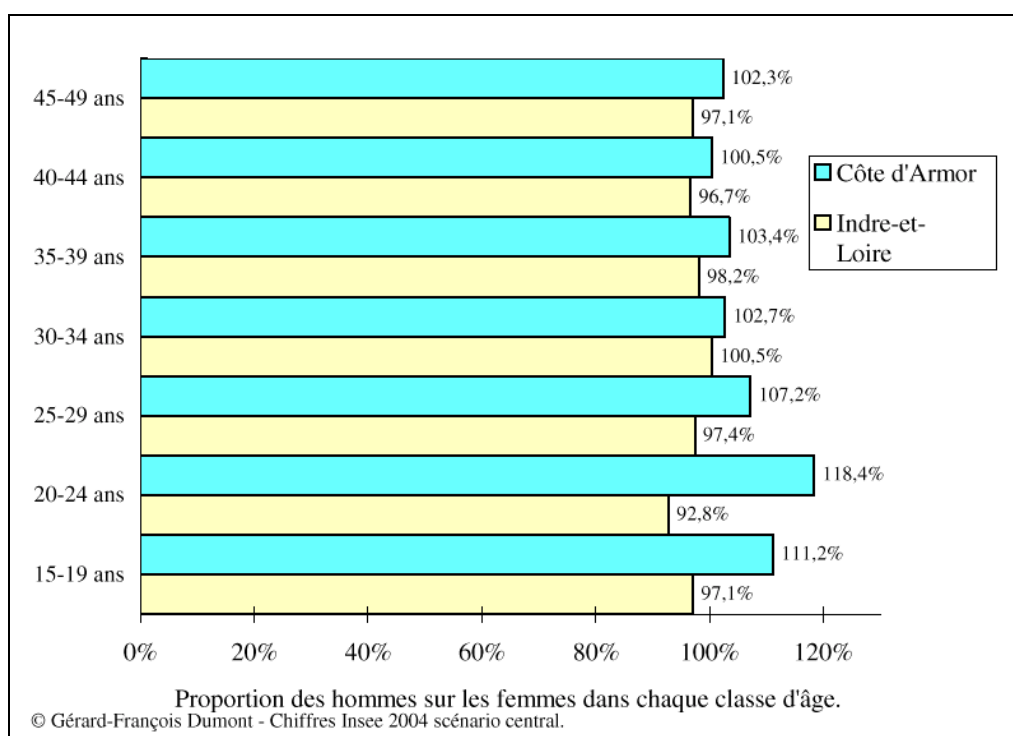


FIGURE 3 : LE TAUX DE MASCULINITÉ DE L'INDRE-ET-LOIRE ET DES CÔTES D'ARMOR



Des taux de masculinité inégaux

Ces écarts, selon que l'on considère la population totale fertile ou la population féminine fertile, conduisent à penser qu'il existe des différences dans les taux de masculinité pouvant avoir des effets sur le potentiel de renouvellement. En effet, une île vivant en totale autarcie, habitée par cent personnes de sexe masculin, aurait un potentiel de renouvellement par

naissance nul. En revanche la même île, habitée par 80 femmes et 20 hommes, pourrait compter un potentiel élevé, surtout si la pratique de la polygamie y est admise. Cet exemple peut faire sourire, mais cette idée d'autoriser temporairement la polygamie a par exemple été avancée en France au lendemain de la Première guerre mondiale lors d'un déficit d'hommes lié à la surmortalité masculine dû à la guerre. Ce déficit était d'ailleurs aggravé par les hommes revenus de la guerre avec des blessures ou un handicap les rendants infertiles.

FIGURE 4 : LE TAUX DE MASCULINITÉ DE LA CREUSE, DE L'EURE ET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

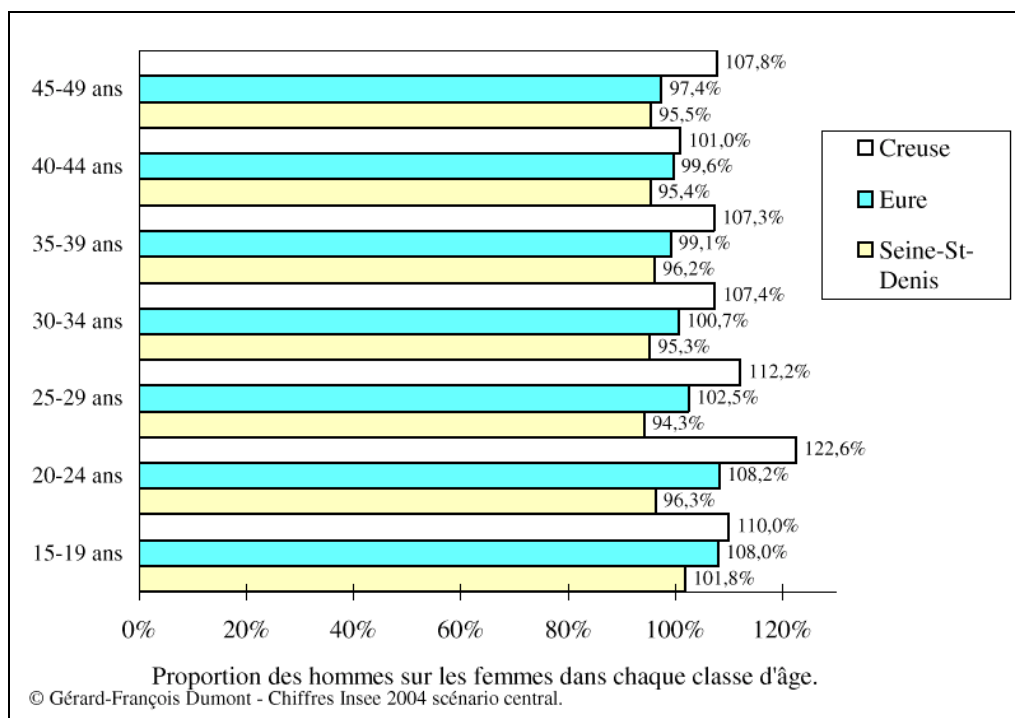
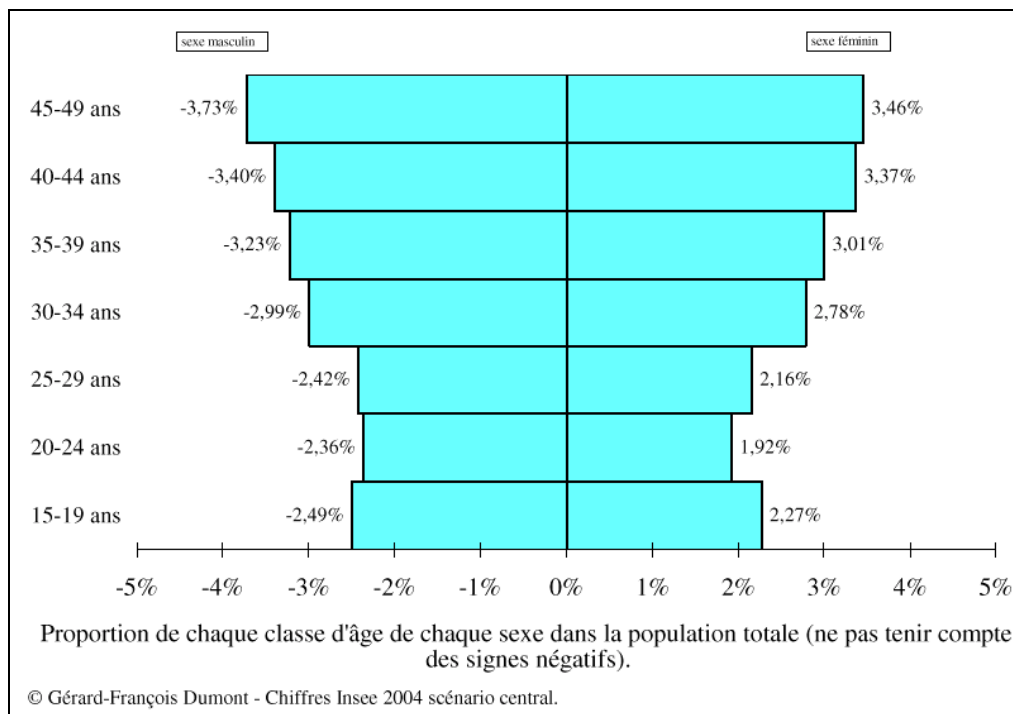


FIGURE 5 : LA PYRAMIDE DES ÂGES DES 15-49 ANS EN CREUSE



Sur un territoire considéré, il faut donc normalement, pour qu'une population masculine puisse contribuer aux naissances, une population féminine fertile⁴. Or c'est là qu'apparaît une troisième inégalité. En effet, dans certains départements, sauf à aller chercher en dehors un compagnon ou une compagne acceptant de venir y habiter, la possibilité de créer des couples est limitée par un déséquilibre entre les deux sexes aux âges fertiles. En Seine-Saint-Denis, dans toutes les classes d'âge entre 15 et 49 ans, les effectifs du sexe masculin sont inférieurs à ceux du sexe féminin (figure 4). Ceci peut s'expliquer par l'importance du regroupement familial qui a féminisé l'immigration étrangère, voire par des pratiques polygames qui, même si elles sont limitées, existent toujours. À l'opposé, en Creuse, les femmes sont beaucoup moins nombreuses que les hommes dans toutes les tranches d'âge fertile sous l'effet d'une émigration beaucoup plus intense du sexe féminin que du sexe masculin et de la nature des professions recherchées par chaque sexe. Les statistiques montrent que les femmes souhaitent la grande ville pour l'éventail des emplois tertiaires, pour des activités salariées et pour un ensemble plus large de services offerts. Les hommes restent plus fidèles à l'agriculture, à l'artisanat et donc à des emplois de non-salariés souvent en plus forte proportion dans le monde rural.

En Creuse, le déséquilibre le plus important se trouve dans la tranche d'âge des 20-24 ans où l'on compte plus de 122 hommes pour cent femmes (figure 4). Pour les 25-29 ans, le taux de surmasculinité est encore élevé, avec 112,2 hommes pour cent femmes. Donc dans ce département, à l'âge de formation des couples et à ce qui est, pour les femmes, l'âge à la

⁴ Nous ne prenons pas en compte l'hypothèse selon laquelle il deviendrait possible aux hommes d'enfanter. L'expérience aurait réussi sur des animaux, fin avril 2004, mais après de profondes modifications génétiques sur le mâle. Ce n'était peut-être que l'œuvre d'apprentis sorciers avides de médiatisation.

première maternité, il y a un déficit de femmes qui peut influencer sur les résultats du renouvellement des populations. Un phénomène semblable se retrouve, bien qu'avec une moindre intensité, dans les Côtes d'Armor, avec par exemple plus de 118 hommes pour cent femmes parmi les 20-24 ans (figure 3). En revanche, dans cette même tranche d'âge, les données sont inverses dans le département polarisé par la métropole universitaire de Tours. Les femmes étant « davantage attirées par les lumières de la ville », on compte en Indre-et-Loire seulement 92,8 hommes pour cent femmes dans la tranche 20-24 ans. Et 97,4 hommes pour cent femmes dans la tranche 25-29 ans. La formation de couples y est mathématiquement rendue davantage possible par un moindre écart de présence entre les sexes.

Dans la mesure où le sexe féminin a biologiquement le monopole de l'accouchement, la Creuse a donc un potentiel de renouvellement par les naissances moindre que l'Indre-et-Loire en raison d'une plus faible proportion de personnes d'âge fertile dans la population totale et d'un déficit de femmes par rapport aux hommes dans cet âge. Même une fécondité identique des creusoises et des tourangelles conduirait, *ceteris paribus*, à des résultats fort différents dans la natalité.

FIGURE 6 : LA PYRAMIDE DES 15-49 ANS DES CÔTES D'ARMOR

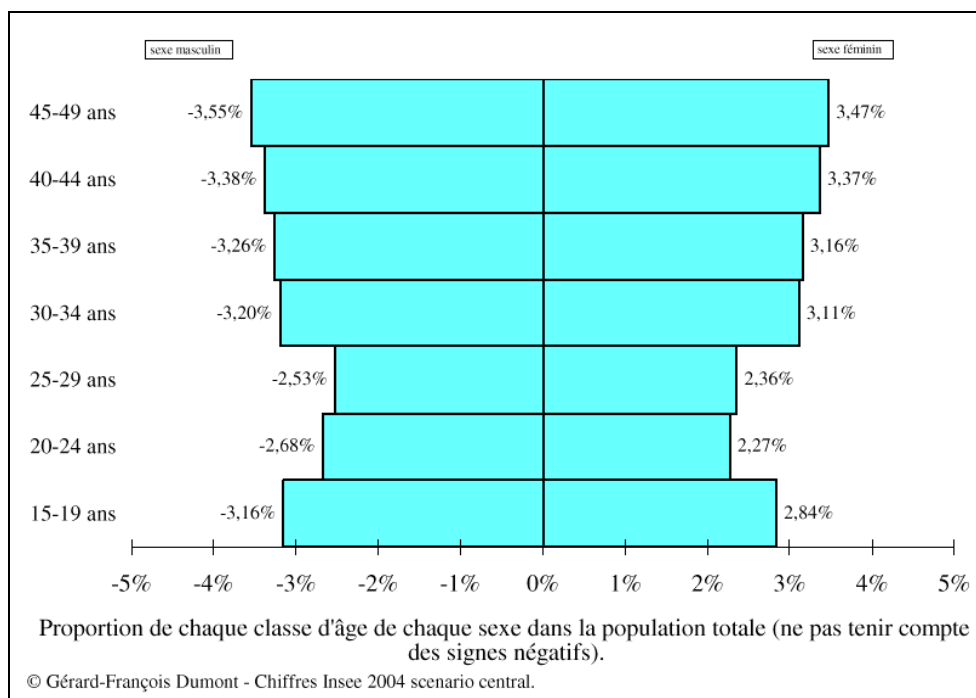


FIGURE 7 : LA PYRAMIDE DES 15-49 ANS DANS L'EURE

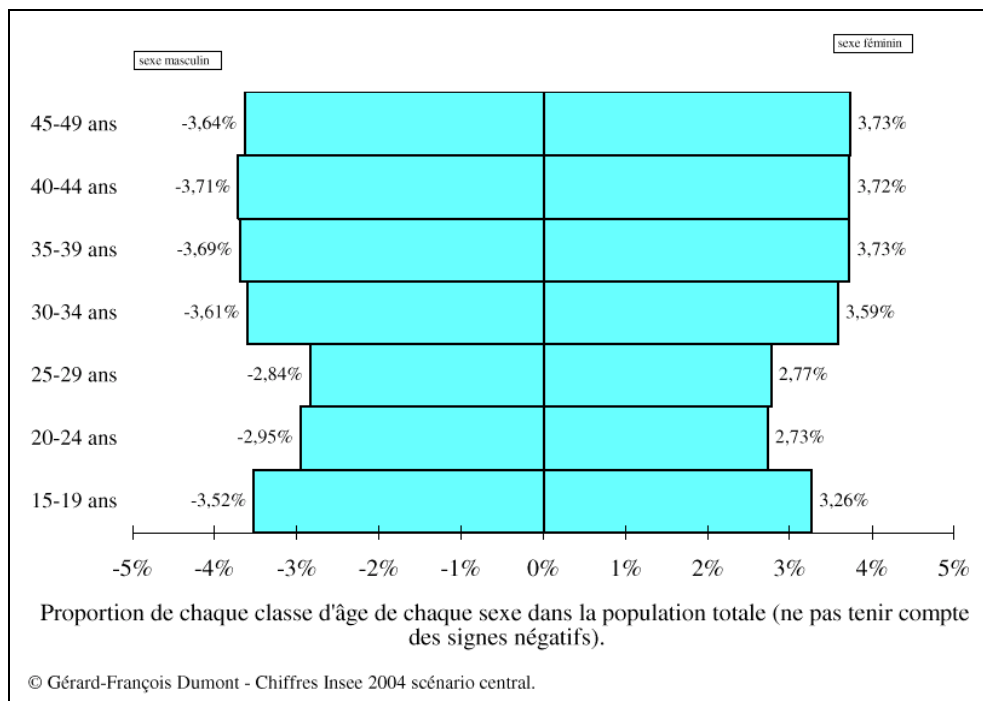


FIGURE 8 : LA PYRAMIDE DES 15-49 ANS DE L'INDRE-ET-LOIRE

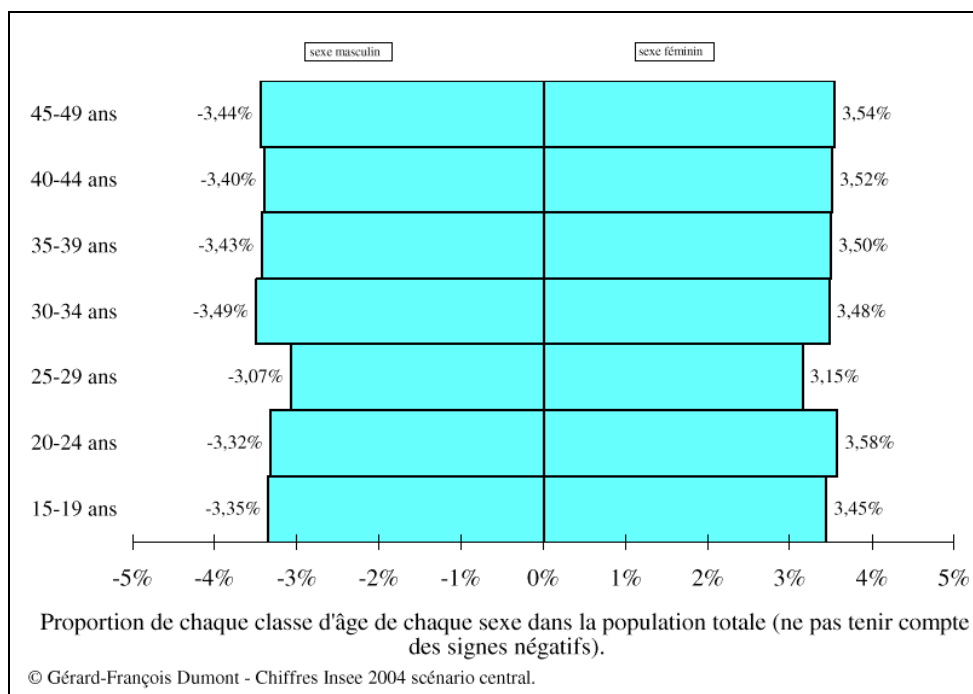
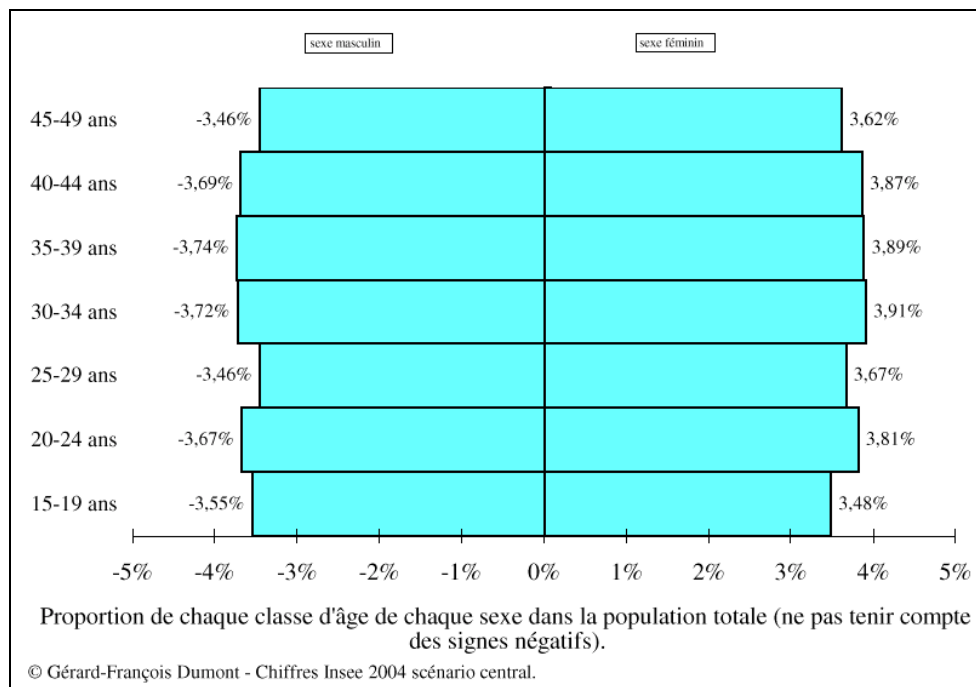


FIGURE 9 : LA PYRAMIDE DES 15-49 ANS EN SEINE-SAINT-DENIS



Le vieillissement différencié des populations fertiles

En outre, le nombre de naissances dépend non seulement de la fertilité, mais aussi de la fécondité. Or les taux de fécondité varient avec l'âge. En France, les classes d'âge les plus fécondes sont désormais entre 25 et 34 ans tandis que la fécondité a beaucoup baissé dans la classe d'âge 15-19 ans et demeure faible après 39 ans. Il faut donc affiner l'analyse en considérant la pyramide des âges des populations fertiles, ce qui conduit à mettre en évidence une autre inégalité.

Il est acquis que globalement, la composition par âge des populations fertiles est en France en voie de vieillissement sous l'effet des fécondités abaissées enregistrées depuis le milieu des années 1970. Ce vieillissement peut, bien entendu, être localement enrayé ou inversé lorsque les mouvements migratoires le contrarient. Mais l'évolution est incontestable : la population fertile vieillit avec une proportion en diminution des générations aux âges les plus jeunes de la fertilité. Autrement dit, les classes d'âge fertiles les plus âgées, celles qui comptent les taux de fertilité par âge les plus faibles après les 15-19 ans, prennent une proportion croissante des tranches d'âge fertile des 15-49 ans. L'analyse des compositions par âge de cinq départements représentant des typologies démographiques différentes montre des pyramides fort dissemblables (graphiques 5 à 9). Celles de l'Indre-et-Loire et de la Seine-Saint-Denis ont une forme presque rectangulaire, avec néanmoins des générations moins nombreuses à l'âge moyen à la première maternité, entre 25 et 29 ans. En revanche, les pyramides de la Creuse, des Côtes d'Armor et de l'Eure enregistrent des rétrécissements nettement plus marqués dans les tranches d'âge 20-24 ans et 25-29 ans sous l'effet de l'émigration à ces âges et de l'histoire démographique de ces départements. La population fertile se trouve donc la moins nombreuse aux âges où les taux de fécondité sont relativement les plus élevés. En outre, hors mouvements migratoires, les futures générations susceptibles de contribuer à l'avenir à la fécondité, celles

qui ont aujourd'hui entre 15 et 19 ans, même si elles sont plus nombreuses que les générations 20-24 ans, car n'ayant pas encore subi les effets des migrations pour des enseignements supérieurs ou pour du travail, sont moins nombreuses que les générations fertiles de 30 à 49 ans. Il en résulte pour ces départements un potentiel de renouvellement plus faible que dans les départements périurbain de Seine-Saint-Denis ou universitaire d'Indre-et-Loire.

Parmi les principales caractéristiques géodémographiques de la France depuis un siècle, il faut citer un écart croissant de peuplement selon les territoires. Ce dernier peut se mesurer par un éventail davantage élargi des densités de population ou par des différences dans les indices de jeunesse ou de vieillissement (DUMONT, 2002). Il faut y ajouter des disparités croissantes dans le potentiel de renouvellement de la population. Pour plusieurs raisons : des proportions différentes de population totale fertile et de population féminine fertile, des taux de masculinité différents aux âges fertiles, et des pyramides des âges dissemblables des populations fertiles.

Même à comportement de fécondité par âge identique, les territoires peuvent donc avoir des résultats variés dans le renouvellement de leur population puisque leur potentiel peut considérablement diverger. Il en résulte, sauf mouvements migratoires massifs venant modifier les effets des différences mises en évidence, que le renouvellement des populations aboutira à des résultats fort diversifiés selon les territoires français. Il est donc de plus en plus impropre de parler de la population de la France, de gérer son territoire, de mettre en œuvre des politiques comme s'il n'existait qu'une population de la France. Car plus que jamais, la France démographique est plurielle.

PRESSAT Roland, *Dictionnaire de démographie*, Paris, PUF, 1979.

DUMONT Gérard-François, *La population de la France, des régions et des DOM-TOM*, Paris, Ellipses, 2000.

DUMONT Gérard-François, WACKERMANN Gabriel, *Géographie de la France*, Paris, Ellipses, 2002.

INSEE, *Insee résultats*, société, n° 16, juillet 2003.

DUMONT Gérard-François, « L'âge des départements », *Population & Avenir*, n° 657, mars-avril 2002.